

LE JOURNAL DE LA CONSTRUCTION

Journal trimestriel de la Centrale Générale - FGTB • Décembre 2018 • 34^{ième} trimestre • Bureau de dépôt Gent X • P509359

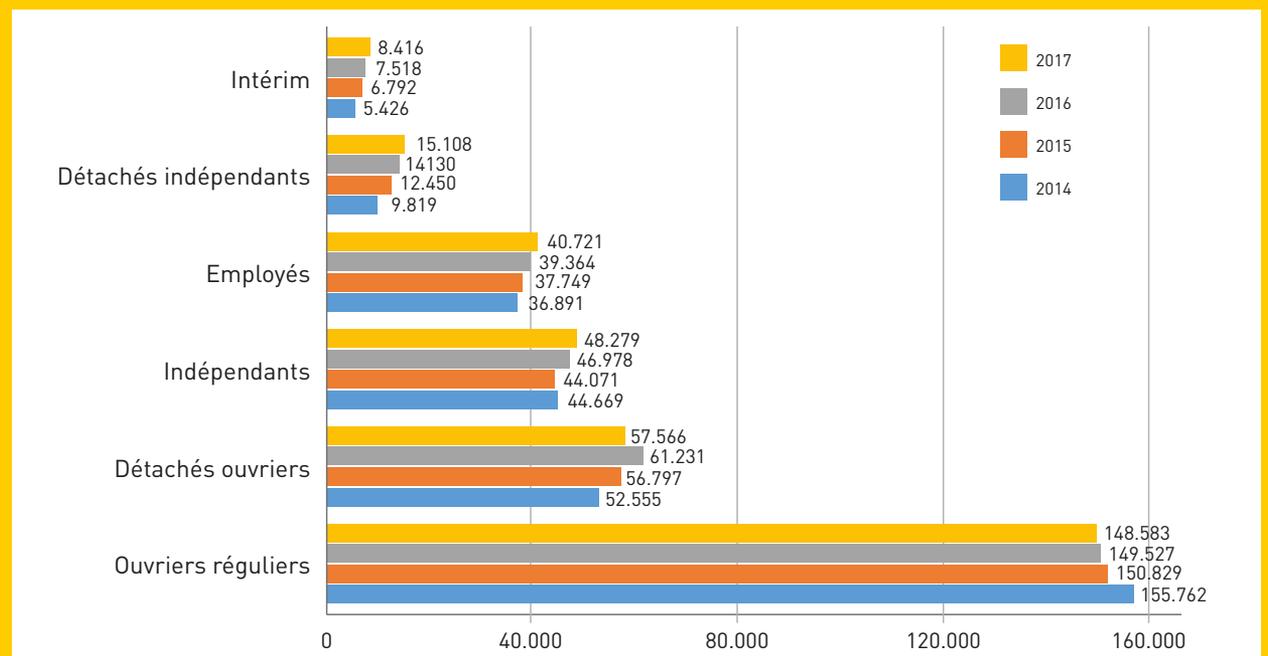


APPLICATION 'FGTB CONSTRUCTION'

Recevez les dernières nouvelles du secteur via "l'app construction". Vérifiez si vos frais de déplacement et indemnités de mobilité ont été payés correctement, calculez votre délai de préavis si nécessaire et consultez les salaires les plus récents. L'application de la Centrale Générale FGTB s'adresse à tous les travailleurs de la construction employés en Belgique. Téléchargez l'APPLICATION maintenant dans le App Store (iOS) ou dans le Google Play Store (Android), recherche par 'FGTB Construction'

CHIFFRES D'EMPLOI DANS LA CONSTRUCTION

(source : Constructiv)



Depuis 2015 le nombre de travailleurs réguliers diminue moins fortement, le nombre d'ouvriers détachés a diminué pour la première fois en 2017.

En contrepartie nous voyons une augmentation du nombre d'employés, indépendants, intérimaires et indépendants détachés.

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE



Editeur responsable : La Centrale Générale-FGTB,
Werner Van Heetvelde, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

FGTB

Construction

Ensemble, on est plus forts

MÉTIERS EN PÉNURIE – POSSIBILITÉS DE FORMATION – JEUNES



Le secteur de la construction est à la recherche de **main-d'œuvre qualifiée** pour beaucoup de métiers, qu'ils soient « **en pénurie** » ou « **critiques** » et ce, dans les trois différentes régions.

Par métier en pénurie, il faut comprendre les métiers pour lesquels il existe un manque quantitatif de main-d'œuvre.

LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION RECENSE 27 MÉTIERS EN PÉNURIE POUR LA BELGIQUE.

Par fonction critique, il faut comprendre les métiers pour lesquels il existe une pénurie qualitative de main-d'œuvre.

Le secteur de la construction recense 33 fonctions critiques pour la Belgique.

Le secteur de la construction connaît également une forte vague d'innovation et se dirige vers la 4^e vague d'industrialisation '**Construction 4.0**'.

En effet, afin de pouvoir **maitriser la digitalisation du secteur** sur le terrain au quotidien, les ouvriers de la construction doivent avoir la possibilité de s'adapter et de développer en continu une série de compétences spécifiques dans de multiples domaines : communication, utilisation d'outils technologiques, connaissance des réglementations, des nouveaux matériaux, innovations technologiques...

Pour répondre aux défis décrits ci-dessus, les partenaires sociaux du secteur de la construction, via Constructiv, ont élaboré **une politique de formation** très complète.

Le secteur de la construction a également mis récemment l'accent sur **la formation en alternance**. Par « formation en alternance », on entend les systèmes de formation dans lesquels les apprenants acquièrent des compétences professionnelles en alternance à l'école et **sur le lieu de travail**. Concrètement, cela s'est traduit par la mise en place d'actions de promotion ainsi que d'un accompagnement tant de l'entreprise que du jeune avant, pendant et après le processus d'apprentissage en alternance. **Un système de prime a également été installé.**



CAMPAGNE CONTRE L'EXPOSITION À L'AMIANTE

Le 25 septembre 2018, a eu lieu le lancement de la campagne nationale de sensibilisation et de prévention *Face à l'amiante ne prenez pas de risques – des solutions existent*, à la Bibliothèque royale de Belgique, à

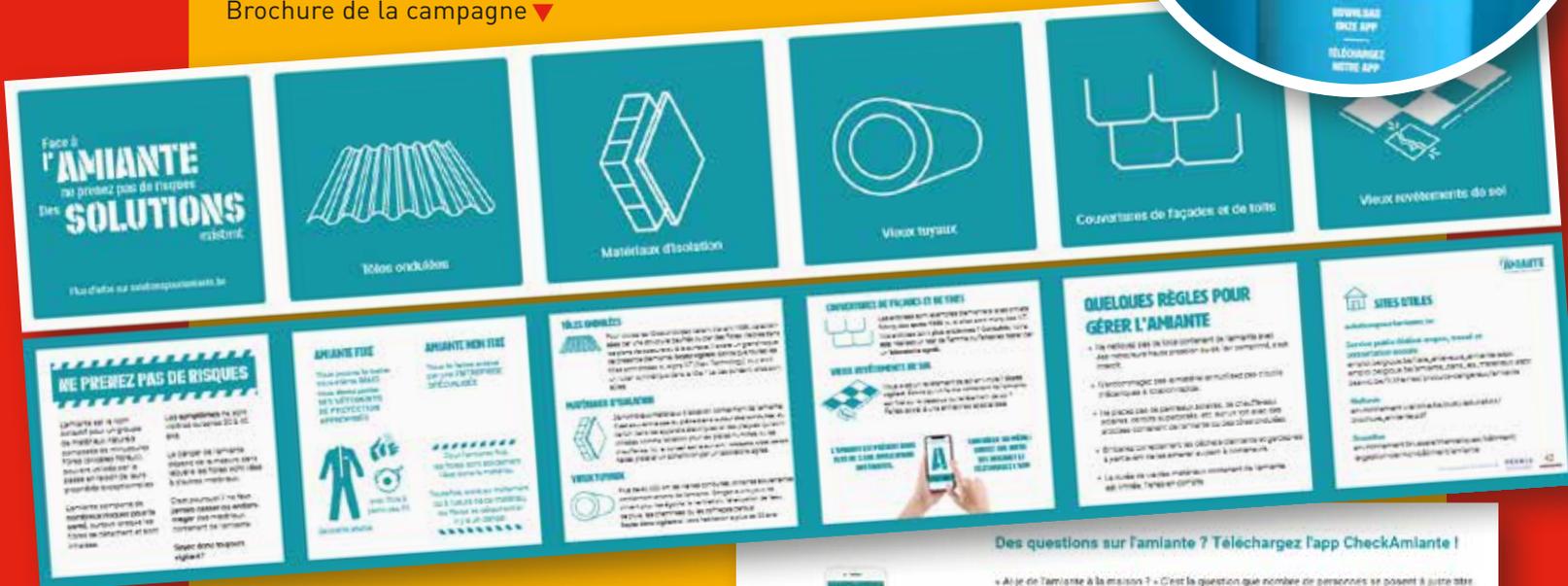
Bruxelles, en présence de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block. La campagne est à l'initiative commune de **Fedris**, l'agence fédérale des risques professionnels, et de **Constructiv**, l'organisation de services de et pour le bâtiment.

À cette occasion, une charte de collaboration pour la campagne a été signée officiellement par la ministre et les autres partenaires présents dont les

représentants de Fedris et de Constructiv.

Les signataires de la charte s'engagent à contribuer au maximum, grâce à la concordance mutuelle de leurs propres actions et actions communes, à réaliser les **objectifs communs**, à savoir **diminuer l'exposition à l'amiante et accroître la prise de conscience liée à la problématique de l'amiante**.

Brochure de la campagne ▼



Appli « CheckAmiante » ▶

Des questions sur l'amiante ? Téléchargez l'app CheckAmiante !

« Ai-je de l'amiante à la maison ? » C'est la question que nombre de personnes se posent à juste titre. Le risque que votre habitation comporte de l'amiante est assez grand. Surtout si elle a été construite ou rénovée à fond entre 1950 et 2000.

L'app CheckAmiante peut toujours vous aider à évaluer si vous avez vous aussi à faire à l'amiante. Et surtout : vous indique la marche à suivre !

Plus d'informations

Sites utiles :
vous les trouverez tous sur : www.solutionspourelamiante.be



JOURS DE VACANCES CONSTRUCTION 2019 - RECOMMANDATION

Région	Période principale	Jours libres	Remplacement de jours fériés
Brabant-Wallon	1 juillet au 26 juillet inclus		21 juillet est libre
Bruxelles	1 juillet au 26 juillet inclus	1 jour	21 juillet est remplacé par 22 juillet
Hainaut	8 juillet au 29 juillet inclus A compléter avec : Soit du 1 juillet au 5 juillet inclus; Soit du 30 juillet au 5 août inclus	5 jours 0 jours	21 juillet est remplacé par 22 juillet
Liège-Huy-Waremme	1 juillet au 28 juillet 2019 + le 27 septembre ou 8 juillet au 28 juillet + 15-16-17-18 avril + 27 septembre	1 jour	21 juillet est remplacé par 22 juillet
Luxembourg			
Namur	15 juillet au 2 août inclus	6 jours	21 juillet est remplacé par 22 juillet
Verviers	Soit du 1 juillet au 28 juillet inclus; Soit du 8 juillet au 28 juillet inclus Recommandation : 4 mars au 6 mars inclus	1 jour 6 jours 3 jours	21 juillet est remplacé par 22 juillet

JOURS FÉRIÉS 2019

Mardi, 1^{er} janvier (Nouvel An)
Lundi, 22 avril (Lundi de Pâques)
Mercredi, 1^{er} mai (Fête du Travail)
Jeudi, 30 mai (Ascension)
Lundi, 10 juin (Pentecôte)
Dimanche, 21 juillet (Fête nationale)
Jeudi, 15 août (Ascension)
Vendredi, 1^{er} novembre (Toussaint)
Lundi, 11 novembre (Armistice)
Mercredi, 25 décembre (Noël)

JOURS DE REPOS 2018

En tant qu'intérimaire, vous avez droit aux jours de repos si vous êtes **sous contrat de travail et au travail le 21.12.18**.

Si vous êtes sous contrat le 21.12.18 mais que vous êtes temporairement au chômage ou malade ce même jour, vous conservez le droit aux jours de repos.

Dans tous les autres cas pas (comme par exemple repos compensatoire, congé légal, ...), veuillez demander **le plus rapidement possible une indemnité de chômage** pour la période de repos.

JOURS DE REPOS 2019

Périodes principales :
du 2 au 4 janvier – du 23 décembre au 31 décembre.
Autres : 19 avril, 31 mai, 16 août.

SALAIRES AU 1 JANVIER 2019

cat. I (Manœuvre)	14,276 € (+ 0,087 €)
cat. I A (Premier Manœuvre)	14,984 € (+ 0,091 €)
cat. II (Spécialisé)	15,217 € (+ 0,093 €)
cat. II A (Spécialisé d'élite)	15,977 € (+ 0,098 €)
cat. III (Qualifié 1 ^o échelon)	16,184 € (+ 0,099 €)
cat IV (Qualifié 2 ^o échelon)	17,178 € (+ 0,105 €)

Chef d'équipe A	17,802 € (+ 0,108 €)
Chef d'équipe B	18,896 € (+ 0,116 €)
Contremaître	20,614 € (+ 0,126 €)

Indemnité de nourriture (€ 27,46) et de logement (€ 13,01) :
€ 40,47 par jour.

Supplément pour les travaux dans les entreprises chimiques : + € 0,623 par heure.

Chauffeur de camion-mixeur : € 16,184 (nouveaux venus)
et € 17,178 (1 an d'expérience et attestation) par heure.

Si vous avez des questions à ce sujet ou si certains documents ne vous sont pas parvenus, n'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué ou section syndicale.